



## demission et dates.

Par **sanfay**, le **22/06/2019** à **19:21**

Bonjour

J'ai 8 années d'ancienneté et je souhaite démissionner. Mon préavis est de 1 mois. Je vais faire un courrier que je remettrai à mon patron en mains propres.

J'ai déjà posé 3 semaines de congés payés du 5 au 25 Août.

Je souhaite être libéré de mon employeur actuel au 1er Septembre, Quand dois-je remettre ma lettre de démission ? le 1er juillet ? ou le 1er Août ?

Si je donne ma lettre le 1er Juillet, mon préavis se terminera le 31 juillet ? est-ce cela ? Mon employeur me paiera mes congés. Mais je ne serai pas couvert en Août ?

Je vous remercie pour votre aide.

SP

Par **AMRH**, le **22/06/2019** à **21:07**

Bonsoir,

Si vos congés payés ont été validés avant la remise de la lettre de démission, votre préavis ne sera pas décalé.

Vous pouvez donc remettre votre lettre de démission le 1er juillet pour terminer au 01/09.

AM

Par **P.M.**, le **22/06/2019** à **21:43**

Bonjour,

Le congés payés prévus avant le début du préavis et qui tombent pendant cette période en prolongent d'autant la durée...

Il faudrait donc calculer la date de votre démission pour que le préavis se termine au 31 août, ce qui devrait être aux alentours du 11 juillet...

Je vous conseillerais de l'envoyer par lettre recommandée avec AR au cas où l'employeur refuse de vous signer la décharge si vous lui remettez en main propre...